

Leçon 7

Élections des conseils d'éducation de district



QUESTIONS D'ORIENTATION

- 1 En quoi les décisions prises par notre conseiller d'éducation de district se répercutent-elles sur moi?
- 2 Comment puis-je évaluer les candidats au poste de conseiller d'éducation?

APERÇU

Les Néo-Brunswickois élisent les membres de leurs conseils d'éducation de district (CED) pour favoriser la réussite scolaire des élèves en répondant aux divers besoins, aux priorités et aux exigences éducationnelles des communautés qu'ils représentent.

Dans cette leçon, les élèves en apprendront davantage sur le rôle des CED et des conseillers d'éducation. Ensuite, ils créeront le profil du conseiller d'éducation idéal et détermineront quel candidat s'en rapproche le plus. Dans l'activité de consolidation, les élèves réfléchiront aux façons d'améliorer l'expérience scolaire pour les élèves du district et présenteront leurs points de vue au conseil d'éducation de district nouvellement élu.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Une fois la leçon terminée, les élèves devraient pouvoir :

- expliquer le rôle des districts scolaires et des conseils d'éducation de district (DEC);
- identifier nom du district scolaire de leur école et des candidats qui s'y présentent.
- déterminer quel candidat se rapproche le plus de leur conseiller d'éducation idéal et de leurs intérêts
- formuler leurs opinions et idées sur la façon d'améliorer les écoles du district scolaire.

Pour commencer

1. Invitez les élèves à discuter de ce qu'ils connaissent sur leur district scolaire. Questions pour lancer la discussion :
 - Quel est le nom de votre district scolaire?
 - Qui établit les objectifs et la vision du district scolaire?
 - Qui formule les règles et les politiques pour toutes les écoles du district?
2. Expliquez aux élèves que chaque district scolaire s'assortit de son propre groupe de conseillers d'éducation élus, qui forment le conseil d'éducation de district ou CED. Le CED prend des décisions en votant sur certaines résolutions, qui sont des décisions ou des mesures à prendre. Une résolution doit avoir le soutien de la majorité (plus de la moitié) des conseillers d'éducation afin d'être adoptée.

Fondements

1. Utilisez le fichier de diapositives 7 pour passer en revue le rôle et les responsabilités des conseillers d'éducation.
 - Les conseillers d'éducation établissent un lien entre les communautés et le district scolaire, et permettent de porter à l'attention du CED les préoccupations et problèmes de leur communauté afin qu'une décision soit prise. Les conseillers d'éducation n'ont aucun pouvoir individuel, puisque le CED prend ses décisions sur une base collective.
2. En classe, passez en revue les renseignements clés sur votre propre district scolaire en consultant son site Web :
 - Où sont les frontières géographiques de votre district scolaire? (consultez une carte)
 - Combien d'écoles relèvent de votre district scolaire?
 - Combien de sous-districts y a-t-il dans le district scolaire?
 - Combien de conseillers d'éducation sont élus dans chaque sous-district?
 - Dans quel sous-district se trouve votre école?

NOTE AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Vous pourrez en apprendre davantage sur les frontières géographiques des districts sur le site Web d'Élections N.-B. à Candidats > *Candidats des conseils d'éducation de district* > *Cartes des districts scolaires*.

3. Divisez les élèves en groupes de deux ou en petits groupes et demandez-leur de créer un profil du conseiller d'éducation « idéal » (activité 7.1).
Questions d'orientation :

- Quelles qualités personnelles le conseiller devrait-il posséder?
 - Quelles compétences ou expériences devrait-il posséder?
 - Pourquoi souhaite-t-il devenir un conseiller d'éducation?
 - Quelles seraient ses priorités en matière d'éducation?
4. Passez en revue la liste des candidats qui se présentent comme conseiller d'éducation en visitant le site Web de votre district scolaire ou municipalité.
 5. Demandez aux élèves de se renseigner sur les candidats en consultant leur site Web et leurs pages des médias sociaux, ou en communiquant directement avec eux. Cette activité peut être réalisée en utilisant la méthode du casse-tête ou vous pouvez assigner un candidat à chaque groupe et demander à chacun de faire une présentation pour le reste de la classe.
 6. Lancez une discussion de clôture sur les candidats au poste de conseiller d'éducation et demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur la fiche fournie (activité 7.1). Plus d'une copie pourrait être nécessaire, selon le nombre de candidats.
 - Selon vous, quel candidat serait le meilleur conseiller d'éducation et pourquoi?
 - Quel candidat reflète le plus étroitement votre candidat idéal? Demandez aux élèves de donner des exemples ou des faits.

ACTIVITÉS DE RECHANGE

Si votre conseiller d'éducation a été élu par acclamation, invitez-le dans votre classe pour discuter des possibilités et défis à venir dans votre district scolaire. Demandez aux élèves de préparer leurs questions à l'avance.

Si le conseiller d'éducation élu est le titulaire actuel du poste, les élèves pourraient examiner les procès-verbaux des réunions antérieures du CED afin de dégager les priorités du conseiller d'éducation et d'anticiper les dossiers qu'il a l'intention de soutenir ou de promouvoir dans le cadre de son prochain mandat.

Conclusion

Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'ils souhaiteraient changer ou améliorer à propos de l'expérience scolaire pour les élèves du district et de trouver une façon d'en faire part au conseiller d'éducation nouvellement élu. Il peut s'agir d'une lettre, d'un discours ou d'une présentation orale, d'un fichier de diapositives ou d'un document multimédia.

POSSIBILITÉS D'ÉVALUATION

Pour commencer	Est-ce que les élèves comprennent le rôle et l'importance des conseillers d'éducation?
Fondements	<p>Les élèves réfléchissent-ils de façon critique aux qualités et compétences que devrait posséder un conseiller d'éducation?</p> <p>Les élèves sont-ils en mesure de faire la distinction entre un candidat fort et un candidat faible?</p> <p>Les élèves peuvent-ils nommer un candidat pour lequel ils voudraient voter?</p>
Conclusion	Les étudiants peuvent-ils formuler clairement leurs opinions et idées d'une manière convaincante?

MESURES DE SOUTIEN ET ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisez le regroupement des capacités pour aider les élèves à mener des recherches sur les conseillers en éducation. • Permettez aux élèves de présenter leurs informations de diverses manières (oralement, par écrit, uniquement à l'enseignant). <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez aux élèves de contacter les candidats et de poser trois questions sur les préoccupations les plus urgentes de la classe. Demandez aux élèves de rapporter les réponses à la classe.
Apprenants de langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Donnez les termes et définitions à l'avance. • Inviter les élèves à comparer le système éducatif du Nouveau-Brunswick avec celui de leur pays d'origine. Cela favorise une meilleure compréhension de nos institutions.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Certains élèves sont peut-être hésitants à l'idée de voter. • Prévoir une discussion sur les options éducatives autochtones. • Discuter de l'importance accordée au consensus par de nombreux groupes autochtones.
Accessibilité et accom-modements	<ul style="list-style-type: none"> • Si le travail en équipes de deux ou en petits groupes n'est pas possible dans votre classe, utilisez Google Docs pour les activités de collaboration et les discussions.

INFORMATION DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS

Les **conseils d'éducation de district** (CED) ont été créés en 2001 pour assurer une gouvernance locale et intégrer l'apport de la collectivité au système d'éducation du Nouveau-Brunswick.

La *Loi sur l'éducation* accorde des pouvoirs et des responsabilités aux CED. Les membres du CED défendent des intérêts locaux et établissent des objectifs et des orientations en matière d'éducation dans chaque **district scolaire**. En vertu de la Loi sur l'éducation, on doit compter de 11 à 13 conseillers d'éducation pour chaque district scolaire. Il existe 4 districts anglophones (nord, sud, est et ouest) et 3 districts francophones (nord-est, nord-ouest et sud), comptant de 7 à 13 membres élus au sein de chaque conseil.

Le ministre provincial de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rencontre les CED deux fois par année pour discuter des grands enjeux, réfléchir aux orientations stratégiques et échanger de l'information. Le ministre et le personnel du ministère communiquent régulièrement avec les CED afin de les consulter sur l'élaboration de politiques, les questions d'immobilisations et d'autres dossiers.

Les CED se concentrent sur la vue d'ensemble, ils établissent les priorités et répondent aux besoins en matière d'éducation, de rendement et d'infrastructures pour toutes les écoles. Ils sont donc différents des comités d'appui parental à l'école, qui conseillent les directeurs au niveau de chaque école.

Le CED n'a de pouvoir que lorsqu'il travaille en équipe afin de créer des politiques qui encadrent et dirigent le travail du **surintendant**. Le surintendant est responsable de la supervision opérationnelle du district scolaire et des décisions au quotidien.

En vertu des lois provinciales, les CED assument les responsabilités suivantes :

- Approuver et surveiller le plan éducatif du district
- Approuver et surveiller le plan de dépenses du district
- Entretenir des liens avec les comités d'appui parental à l'école
- Élaborer des politiques et procédures pour le district
- Prévoir un processus d'appel
- Déterminer les projets d'immobilisations prioritaires
- Recommander les fermetures d'écoles
- Revoir et approuver les rapports de rendement
- Assurer une surveillance des fonds en fiducie
- Approuver les améliorations

proposées pour les écoles et les rapports de rendement

- Engager et évaluer le surintendant de district

Vous pourrez en apprendre davantage sur les sous-districts sur le site Web d'Élections N.-B. à *Candidats > Candidats des conseils d'éducation de district > Cartes des districts scolaires*.

Pour être candidat à une élection du conseil d'éducation de district, vous devez être âgé de 18 ans avant le jour de l'élection, ou le jour même; être citoyen canadien; être résident du district scolaire au Nouveau-Brunswick depuis au moins six mois, précédant immédiatement le jour de l'élection; être un résident du district et du sous-district ou de la zone scolaire en question au moment de votre nomination.

Les candidats ne peuvent pas être des employés du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou des membres du personnel scolaire, comme des enseignants, des chauffeurs d'autobus, des employés d'entretien d'un bâtiment scolaire, des secrétaires ou commis en milieu scolaire.